



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organisation

Question écrite n° 38873

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème des reproches internationaux des dignitaires musulmans, contre la France, s'élevant contre la loi sur le port du voile à l'école. En effet, au lendemain du vote du projet de loi sur la laïcité, plusieurs responsables de pays musulmans ou de dignitaires des principales communautés musulmanes dans le monde avaient critiqué notre pays, dans des termes souvent très durs et même parfois particulièrement violents. Ces personnalités musulmanes de haut rang ont semé le trouble dans leur pays et un certain désarroi parmi les musulmans de France. Il serait indispensable que, plusieurs mois plus tard, au moment où les circulaires d'application de ce texte de loi vont sortir, une action coordonnée d'information et de relations publiques puisse être lancée, pour faire la vérité sur l'intention de notre pays dans le domaine de la laïcité et du port du voile. Cette communication permettrait ainsi de lever bien des malentendus sur la véritable nature de cette mesure qui n'est en rien antimusulmane ou antireligieuse. Cette action d'information serait utilement menée par notre corps diplomatique dans les pays sensibles concernés. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si cette démarche a déjà été menée à bien et, sinon, s'il compte la reprendre à son compte.

Texte de la réponse

La loi n° 2004-228 du 15 mars 2004, « encadrant, en application du principe de laïcité, le port des signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics » a soulevé, en effet, de nombreuses réactions dans les pays arabes et musulmans. Ces réactions ont été les plus fortes entre novembre 2003 et mars 2004, avant le vote de la loi, au moment où la question dominait le débat public et les médias en France. Le ministre des affaires étrangères s'était exprimé à ce propos le 13 janvier 2004 sur la chaîne satellitaire al Jazira, dont on connaît l'audience dans le monde arabe. Nos ambassades, en liaison avec le ministère de l'intérieur, ont mené de leur côté d'intenses campagnes d'explication à travers des entretiens (réception de délégations, réunions avec des proviseurs d'établissement, rencontre de l'ambassadeur avec des députés...) comme par des entrevues avec la presse (Tunisie, Égypte notamment...), sur la base d'argumentaires détaillés. Enfin, des personnalités religieuses et des experts indépendants se sont exprimés dans l'ensemble de la région au cours de colloques sur les rapports entre États et religion, en faisant remarquer que la question du voile n'occupait pas le centre des débats. La polémique semble pour l'instant apaisée grâce à cet effort pédagogique et elle n'a pas affecté durablement l'image de notre pays. On ne peut exclure cependant qu'elle réapparaisse lors de la rentrée scolaire, au moment de la mise en oeuvre des circulaires d'application. Le ministre des affaires étrangères restera vigilant pour reprendre son effort d'explication si nécessaire. Enfin, on notera que le dernier sommet de la Ligue arabe à Tunis les 22 et 23 mai a adopté, dans une déclaration plus générale, une recommandation soulignant la nécessité pour les communautés arabes et musulmanes en diaspora de se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les pays d'accueil. Cette recommandation, adoptée à l'unanimité des 22 pays composant la Ligue arabe, devrait contribuer à apaiser les tensions.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38873

Rubrique : État

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3377

Réponse publiée le : 13 juillet 2004, page 5297